

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 07 JUILLET les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	ORDRE DU JOUR
	Approbation du caractère d'urgence de la convocation
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Versement d'une subvention à la Société Publique Locale Quai Cyrano

L'an Deux Mille vingt-trois, le mardi 11 juillet à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 49 puis 50 en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 juillet 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Christophe GAUTHIER, Cyril GOUBIE(1), Fatiha BANCAL, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Jean-Claude BONNAMY, Chantal LAGORCE (remplace Michel TERREAUX), Maryse ROCHE, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Eric PROLA, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Stéphane FRADIN, Francine MAUMY (remplace Anthony CASTAING), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE.

ETAIENT PRESENTS NON VOTANTS :

Administrateurs SEM Quai Cyrano : Messieurs Frédéric DELMARES, Jean-Jacques CHAPELLET, Daniel RABAT, Roland FRAY, Pascal PREVOT

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Thierry AUROY-PEYTOU
Christian BORDENAVE a donné pouvoir à Marie-Claude ANDRIEUX
Marc LETURGIE a donné pouvoir à Gérald TRAPY
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Josie BAYLE
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Eric PROLA
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET
Marie-Lise POTRON a donné pouvoir à Marie-Hélène SCOTTI
Alain BANQUET a donné pouvoir à Joëlle ISUS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Florance MALGAT, Lionel FREL, Adib BENFEDDOUL,
Hélène LEHMANN, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE.

(1) arrivé après l'adoption de l'ordre du jour

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel DREUIL

Appel nominal

M. le Président : Chers collègues, prenez place. Joaquina est là ? Qui peut faire l'appel ? Monsieur Gauthier. Je vais demander à Christophe Gauthier s'il veut bien faire l'appel nominal. Merci Christophe d'avance.

Appel nominal :

M. Gauthier : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Je vous propose Monsieur Jean-Michel Dreuil comme secrétaire de séance.

Approbation de la convocation d'urgence

M. le Président : Je dois vous faire approuver cette convocation d'urgence et surtout vous remercier d'être là aussi nombreux pour le bien de la collectivité et pour le bien de Quai Cyrano parce que c'est de ça dont il s'agit. Évidemment, j'imagine que si vous êtes présents c'est que vous êtes d'accord pour approuver cette convocation d'urgence, mais on doit voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci beaucoup puisqu'on est plus de 50 ce soir, en si peu de temps pour un Conseil aussi court, et c'est vraiment quelque chose d'important. Et je tenais vraiment, à titre personnel, à vous remercier parce que ça fait du bien, tout simplement.

Ordre du jour

M. le Président : Je dois aussi vous faire approuver, question de forme, l'ordre du jour de la séance puisqu'il s'agit de prendre une délibération concernant le versement d'une subvention à la SPL, future SPL devrais-je dire, Quai Cyrano. Mais par anticipation, pour des questions de trésorerie, et c'est Daniel Rabat qui va nous en dire un peu plus, nous voulions nous rencontrer ce soir pour conforter la décision de la banque qui est supposée nous faire, pas à nous mais à la SEM, cette avance de trésorerie. Je vais laisser Daniel en parler. (*hors micro*) C'est toi, Daniel. On ne t'a pas prévenu ? C'est gentil. (*hors micro*) On va peut-être en dire un mot tous les trois ? Allez, commence, Daniel, si tu le veux bien.

DÉLIBÉRATIONS

Versement d'une subvention à la Société Publique Locale Quai Cyrano

D 2023 – 123

RAPPORTEURS : Daniel RABAT / Frédéric DELMARES / Pascal PREVOT

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rabat : Bonsoir à tous. Vous savez que jusque-là on fonctionnait avec une SEM, Quai Cyrano, que cette SEM a une situation délicate en trésorerie. Je pourrais vous en parler mais je pense que Pascal ou le Président est mieux à même de le faire. On ne peut plus faire d'avance, on a déjà fait une avance, et qu'on a votée, vous le savez, de 220 000 € à la SEM, et on ne peut plus pratiquer maintenant avec la SEM. On est obligés de changer de forme juridique et de transformer cette Société d'Économie Mixte en SPL, c'est-à-dire une Société Publique Locale. Que ce soit une SEM ou une Société Publique Locale, je vous le dis tout de suite, ce sont des sociétés anonymes, toutes, mais elles ne fonctionnent pas de la même façon. Dans la SEM, il y avait des collèges publics qui étaient majoritaires et la CAB était largement majoritaire avec le Département et avec les autres EPCI, et il y avait des privés. Dans la SPL, il n'y aura que les collectivités locales, la SPL est essentiellement une société publique, une société anonyme, une Société Publique Locale, et elle comprendra essentiellement, quand elle sera créée au mois de septembre, la CAB qui sera largement majoritaire, plus deux EPCI. C'est deux ou trois ? C'est deux. Je crois que c'est deux. C'est trois ? Donc c'est trois. C'est Bastides Périgord, c'est Portes Sud et Montaigne et Gurson. Pour que cette SPL démarre et pour que l'on puisse également racheter des actions à des gens, puisqu'il y a là-dedans des opérations juridiques parce qu'il faut que l'on fasse une augmentation de capital de la SEM dans un premier temps, puisque la CAB va incorporer les 220 000 € qu'elle a déjà amenés en compte courant, ce qui fait que le capital social de la SEM va monter à 460 000 €, si je me souviens bien. Ensuite, on va faire ce qu'on appelle en termes juridiques un coup d'accordéon, on fera une réduction de capital, donc on réduira le capital, et la valeur d'ailleurs des actions va être ramenée grosso modo à 26 €. Il était à 100 € au départ, il sera ramené à 26 €. Mais la SPL, il faut qu'elle se crée, et pour qu'également la banque, qui est le CIC, nous suive, il faut effectuer un financement à la création de la SPL et un financement estimé à 200 000 €. C'est donc l'objet de la délibération de ce soir où il vous est proposé que la CAB, qui est l'actionnaire principal de la SPL, puisque je crois qu'on a 90 % ou 80 % Combien on a de pourcents ? Très forte majorité.

Mme Desnoyers : La SPL, ça sera 90.

M. Rabat : Voilà, 90 %. Et les trois autres EPCI auront les 10 autres pourcents. Il vous est donc demandé d'approuver le versement de cette subvention de 200 000 € à la SPL Quai Cyrano et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs. Voilà l'objet de la délibération de ce soir.

M. le Président : Merci Daniel. Parfait. Pascal, tu veux rajouter quelque chose ?

M. Prévot : Non, non, Daniel a tout bien présenté, c'est parfait. J'étais rentré un petit peu dans les détails la fois dernière, donc on ne va pas répéter ce qu'on a déjà dit. Vous connaissez la problématique, il faut qu'aujourd'hui la CAB s'investisse davantage et financièrement pour soutenir Quai Cyrano. Et je rappelle que, pour reprendre les derniers mots de Frédéric sur le précédent Conseil Communautaire, nous parlons de tourisme et nous parlons d'un service public. Donc on le sait, c'est forcément un service qui ne rapporte pas de recettes.

M. le Président : Merci Pascal. Je suis prêt à répondre à vos questions. Je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter. Comme l'a dit Daniel, on a vu dès le printemps que la situation se détériorait un petit peu, c'est conjoncturel aussi malgré tout puisque la consommation de vin baisse un petit peu, la fréquentation dans notre territoire est un peu moins forte, un peu à contre-courant de celle du Département. Donc on est au-delà des faiblesses fortes qui seront à analyser dès l'automne à Quai Cyrano parce qu'on ne pouvait pas continuer à faire fonctionner Quai Cyrano de cette manière-là. Donc on a assez rapidement réagi et il faudra aller plus loin. On demandera à la future directrice de faire un audit dès son arrivée pour bien analyser les raisons et les causes de cette situation. Parce qu'avant de prendre la mesure et les décisions pour changer de cap ou faire différemment, il faudra bien avoir analysé toutes les causes de cette situation. Ça sera fait dès le 1^{er} septembre et très vite on réagira, il faut changer la manière dont fonctionne ce site. Nous le savons tous, je crois que certains d'entre vous y sont allés récemment, on en a beaucoup discuté, on a aussi notre avis propre. Je crois qu'il faut raison garder, ce site en a beaucoup sur la pédale comme on peut dire puisqu'il y a quand même beaucoup de choses à corriger. Ce n'est pas comme si on faisait tout bien et que la situation se dégradait, ce n'est pas tout à fait le cas. Donc ça, c'est un premier élément. Le deuxième élément c'est que, comme l'a dit Pascal, je vous l'avais dit lors du précédent Conseil Communautaire, nous faisons moins que nos voisins sur le tourisme. Donc il faudra peut-être faire plus parce que c'est un élément important de notre territoire. Il doit le devenir en tout cas puisque ce sont des recettes qui viennent de l'extérieur, qui sont apportées sur notre territoire et ça, c'est important en termes de richesse. Même si c'est saisonnier, c'est important d'avoir cet écart économique qui se développe et qui se renforce sur notre territoire.

On est au début de la manière dont on doit corriger la trajectoire sur Quai Cyrano. Déjà, une analyse très fine des raisons pour lesquelles nous en sommes là et des choses à corriger qui sont assez simples et qu'on a très clairement identifiées. Pascal et les autres membres du Conseil d'Administration en sont conscients. Notre partenariat avec les viticulteurs et l'IVBD reste très fort. Il n'y a pas l'once d'une difficulté entre nous. Donc ça, c'est plutôt rassurant. Et puis il faut qu'on prenne acte de la situation, la conjoncture, et qu'on adapte ce site à ces réalités parce qu'en effet on ne va pas pouvoir continuer à subir un petit peu cette situation. Il faudra qu'on ait déterminé nos actions et les raisons pour lesquelles on finance tout ça. Daniel l'a dit aussi, l'année dernière on avait déjà consolidé le capital avec 220 000 € en apport one-shot comme on dit. On ne pouvait le faire qu'une fois, c'est pour ça aussi qu'il fallait modifier la structure juridique. Là, on parle de 200 000 € donc on voit qu'on est sur les chiffres à peu près similaires, 2022-2023, en sachant qu'il faut être conscients qu'il faudra qu'on analyse la situation en fin d'année ou en fin d'automne pour mesurer un petit peu mieux, au-delà du fonctionnement, la réalité budgétaire de l'exercice 2023 qui ne sera pas bon. On l'a tous compris et c'est pour ça qu'on a souhaité réagir très vite, dès le printemps, pour que 2024 soit différent, on l'espère en tout cas.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions particulières. Je crois que vous avez tous compris, vous connaissez le site. On vous a à peu près tout dit. Pas de questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous remercie. C'est qu'on a été assez clairs.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie de ce vote. Ça nous encourage tous pour trouver des meilleures solutions pour Quai Cyrano, qu'on trouvera de manière collective à l'automne pour faire avancer ce site à Bergerac.

J'ai fini. Je suis désolé pour un Conseil aussi court. Si vous souhaitez en profiter pour évoquer un autre sujet ou pas. Pas de questions ? Je ne peux pas partir sans vous donner une petite bonne nouvelle quand même. Je pense que c'est une grosse bonne nouvelle, j'en avais parlé à quelques-uns d'entre vous. Nous avons répondu à un appel à projet concernant l'eau, le cycle de l'eau, pas l'eau potable ou l'eau de l'assainissement, nous avons répondu à un appel à projet de l'Agence qui regroupe la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, nous avons été retenus. Ça veut dire qu'il y aura deux sites qui serviront de laboratoires à toutes ces questions de l'eau, le cycle entier. Donc tous les aspects, des eaux pluviales, de l'assainissement, de la réutilisation des eaux usées etc. Un seul site en Nouvelle-Aquitaine, ça sera le Bergeracois. Un seul site en Occitanie, je ne le connais pas, mais on a été avertis par le Président Alain Rousset et le Directeur de l'Agence dès vendredi dernier que nous avons été retenus. Je crois que ça, c'est une vraie bonne nouvelle parce que ces questions de l'eau sont fondamentales. On voit la canicule qui redébute en ce début juillet et on sait que les questions de manque d'eau sont fortes. Après l'épisode de 2022, l'épisode 2023, et ça va nous amener à tous changer notre logiciel sur les questions de l'eau en général et notre positionnement individuel par rapport à ces questions. Je parle d'économie bien sûr mais aussi de la manière dont on la recycle, on la réutilise. On a la chance à Bergerac d'avoir un partenaire, Véolia, qui a fait d'énormes efforts pour la réutilisation des eaux usées. On attend l'arrêté qui devrait arriver dès la semaine prochaine. On est bien calés sur ces sujets et profitons aussi de cette bonne nouvelle qui vient un petit peu compenser la précédente.

Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous. Je crois qu'il y a un petit rafraîchissement à côté. Et excusez-nous encore de ce Conseil aussi court. Encore merci à tous.

DELIBERATION ET VOTE

La transformation de la SEM Quai Cyrano en Société Publique Locale (S.P.L) a pour objectif d'apporter davantage de souplesse dans la gestion financière de la structure. Les différentes opérations en capital à réaliser, sous réserve des décisions de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la SEM convoquée le 21 août par le conseil d'administration en date du 26 juin, vont permettre de recapitaliser la nouvelle structure.

Néanmoins, en complément, il apparaît nécessaire d'apporter de la trésorerie à la nouvelle structure afin qu'elle continue d'exercer ses missions. Le premier exercice de la SEM n'ayant pas donné les résultats attendus, le conseil d'administration du 16 décembre 2022 de la SEM a décidé de se séparer du directeur dont le départ effectif est intervenu début avril 2023. Les charges engagées en 2022 pour étoffer les équipes ajoutées à celles découlant du départ du directeur en 2023 ont dégradé le niveau de trésorerie.

En outre, la saison 2023 démarre tardivement avec une diminution de fréquentation générant un déficit de chiffres d'affaires cumulé au 31 mai de plus de 51 000 € par rapport à 2022 ; dans le même temps, un différentiel d'en-cours fournisseurs d'environ 99 000 € reste à financer en juillet et août.

Ainsi le besoin de financement de la SPL est estimé à 200 000 €.

Il est donc proposé, qu'en sa qualité d'actionnaire principal, la C.A.B. attribue une subvention de ce montant pour permettre le fonctionnement de la S.P.L.

La convention d'objectifs est en cours de finalisation et sera présentée ultérieurement.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € à la SPL Quai Cyrano ;
- autoriser le Président à signer la convention d'objectifs.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 18h20.

DELMARES	Frédéric	Président	
DREUIL	Jean-Michel	Secrétaire de séance	